

INSCRIPTION SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT DANS L'UN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE DE SAINT PIERRE D'OLERON

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR	ÉCOLE MATERNELLE JULES FERRY
 LIVRET DE FAMILLE	DIRECTRICE : MME BASTIN-COLLARD 05.46.47.00.59
 PIÈCE D'IDENTITÉ DES DEUX PARENTS	
 JUSTIFICATIF DE DOMICILE	ÉCOLE MATERNELLE/ÉLÉMENTAIRE JEAN JAURÉS DIRECTEUR : MR BLAIZEAU 05.46.47.10.01
 PHOTOCOPIE DES FEUILLES DE VACCINATIONS DU CARNET DE SANTÉ	
 PHOTOCOPIE DU JUGEMENT DE DIVORCE OU DE SÉPARATION (LE CAS ÉCHÉANT)	
 ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE LOTI DIRECTRICE : MME ROUET 05.46.47.02.44
 CERTIFICAT DE RADIATION (SI INSCRIPTION EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE)	

La scolarisation des 2 ans et demi :

- Possibilité d'accueil à la rentrée de septembre en concertation avec les directeurs des écoles en capacité de l'accueillir en TPS

L'obligation de scolarisation des 3 ans

- Les enfants ayant 3 ans entre janvier et le 31 décembre de l'année en cours pourront être accueillis directement en PS à la rentrée.

Les vaccinations obligatoires

Avant toute inscription et admission définitive à l'école, les enfants doivent obligatoirement être vaccinés

Pour les enfants nés avant 2018, les vaccinations obligatoires sont les suivantes : diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP).

Pour les enfants nés après 2018, les 11 vaccinations obligatoires sont les suivantes, pour les bébés et les enfants :

- Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)
- Coqueluche
- Infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b
- Hépatite B
- Infections invasives à pneumocoque
- Méningocoque de sérogroupe C
- Rougeole, oreillons et rubéole.

Il est exigé la présentation du carnet de santé ou un certificat médical attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge ou la présentation du carnet de santé l'attestant sauf contre-indication reconnue par le médecin ([articles D3111-6 et D3111-7 du code de la santé publique](#)).

Le défaut d'attestation de vaccination ou de contre-indication aux vaccins DTP ne permet pas une admission définitive à l'école de vos enfants.

Service scolaire

1 Place Gambetta
17310 Saint Pierre d'Oléron

 **05.46.36.32.86**

 **enfance2@saintpierreoleron.com**